

Sol et Civilisation

juillet 1998

La lettre - numéro 9

ISSN 1252-9419

EDITORIAL

Notre pays a bien du mal à retrouver le sens et les bases fondamentales d'une vraie politique d'aménagement de son territoire.

Après la récente loi "Pasqua" de 1995 qui avait suscité un large débat sur tout le territoire, le nouveau gouvernement veut aussi sa loi sur "le développement durable du territoire".

L'axe central des propos de Madame Voynet dans les premiers textes en préparation met l'urbain, la ville, au centre, comme moteur de la gestion du territoire. "C'est par la ville qu'on féconde les espaces ruraux".

Cette orientation de départ doit être revue sur le fond. Les grandes agglomérations sont en panne, les difficultés et les tensions s'y accumulent. Elles ne sont plus forcément la modernité d'hier mais plutôt le repoussoir pour beaucoup.

Les grandes villes implorent sous les coups d'une surconcentration anarchique. Certains espaces ruraux souffrent d'anémie, les villes d'obésité. Combien de temps une tête qui ne cesse d'enfler peut-elle survivre à un corps atrophié ?

Il faut donc corriger ce qui devient insupportable. Il faut revenir à l'essentiel, aux fondements. Comment réanimer, se réapproprier, irriguer l'ensemble du sol national ? Comment créer les conditions d'une répartition harmonieuse des hommes et des activités sur tout notre territoire ?

Une de nos chances françaises, c'est bien nos espaces, encore ouverts, entretenus et équipés par nos paysans, nos ruraux et nos élus locaux. Ils n'ont pas vocation à devenir des réserves naturelles !

Le débat véritable à ouvrir n'est pas de raisonner à partir de la ville ou de la campagne, d'opposer l'une à l'autre, mais au contraire de mettre en réseau les complémentarités, les richesses qui peuvent fleurir, dans une harmonie nouvelle du rural à la ville, de la ville à la campagne. Comment tous nos terroirs peuvent-ils se féconder, s'enrichir les uns les autres par des rapports fructueux entre ruraux et urbains ?

Pour cela l'engagement des populations locales et le respect de leur champ de responsabilité sont essentiels.

Par le développement local territorial on multiplie les initiatives, on responsabilise les bonnes volontés, on dynamise la création d'activités et d'entreprises diverses.

Cette démarche ascendante est essentielle ; elle doit être relayée et confortée par une volonté nationale et européenne des pouvoirs publics et des organisations nationales multiples pour favoriser et améliorer ce redéploiement sur l'ensemble du territoire.

Pas de développement local durable sans volonté nationale et européenne qui organise les solidarités, donne un sens à cette prise de conscience commune entre "les gens d'en bas" et "les gens d'en haut".

C'est bien cela la démocratie : favoriser et encourager ce jeu complexe d'acteurs qui joignent leurs efforts pour permettre le bien commun général.

Ce numéro de notre lettre vous présente une expérience de terrain qui témoigne sur un thème d'actualité, l'emploi, de la puissance créative des acteurs locaux, dès lors qu'ils se retrouvent et élaborent par eux-mêmes des solutions à leurs problèmes communs.

Nos assises nationales du 24 septembre prochain, annoncées aussi par ces feuilles, permettront une confrontation sur ces thèmes.

Plus que jamais la nécessité d'une mobilisation générale pour se réapproprier tout notre territoire s'impose à tous. Ne partons pas dans une mauvaise direction.

Raymond Lacombe
Président

Edito /
Les espaces ruraux
en Seine-Normandie
→ Alpes

Les emplois à temps partagés du Ségala-Limargue *

Dans le Ségala-Limargue Lotois, une vingtaine d'emplois à temps partagé ont pu être créés en quatre ans. Regard sur une expérience novatrice qui prouve, si besoin en était, que les territoires ruraux, lorsqu'ils font appel à leurs ressources propres peuvent aussi créer de l'emploi.

"L'audit patrimonial a eu un rôle fondamental, celui d'agitateur d'idées, explique Dominique Olivier, le directeur de la coopérative de pays SICASELI⁽¹⁾. Il est ainsi à l'origine de certaines actions novatrices comme, par exemple, celle des emplois à temps partagé". L'audit, c'était inévitable, a fait ressortir que l'emploi était au coeur des préoccupations. Certains auraient aimé vivre au pays mais n'y trouvaient pas d'emploi. D'autre, nombreux, étaient surchargés de travail et auraient aimé avoir plus de temps disponible. Ils auraient bien embauché un salarié mais pour quelques jours, voire quelques mois seulement... L'idée de se grouper pour employer devenait séduisante, malgré les difficultés juridiques inhérentes aux emplois partagés. Grâce à une forte mobilisation des gens du pays, des solutions innovantes et créatrices ont pu être trouvées. Aujourd'hui, une vingtaine d'emplois ont été créés sur cinq cantons du Ségala-Limargue et du Figeacois.

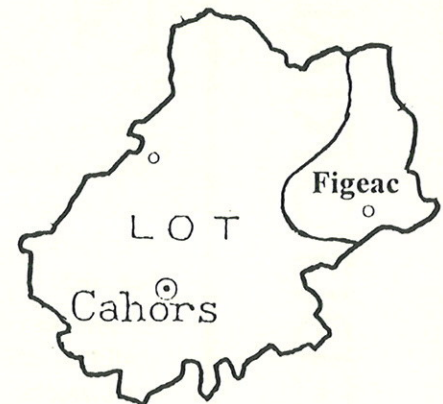
"Nous ne sommes pas là, dans une logique de procédure administrative qui aurait ouvert une ligne de financement aux groupements d'employeurs, précise Dominique Olivier. Non, ce sont bien les forces vives du pays qui partant de besoins identifiés et mesurés, ont élaboré les solutions diverses et adaptées et qui, sans l'aide d'aucun financement public, ont montré la voie à suivre".

Un exemple : le groupement du "Bouyssou Solidaire"

Sur la petite commune du Bouyssou, on cultive les jardins et l'imagination. Avec un groupement de 11 retraités employeurs qui sont tous au fait des subtilités juridiques des conventions collectives et un employé-jardinier, ravi à ses études de professeur de philosophie, on ne craint personne sur le terrain de l'innovation sociale !

"J'avais envie de travailler sur ma commune et mes études de philo ne me motivaient plus, explique Olivier Bayle. Quand on m'a proposé ce travail à temps partiel qui consistait à entretenir des propriétés de personnes en retraite sur ma commune et à les aider dans leurs travaux de jardinage, tonte ou élagage et dans l'entretien de leur propriété, comme refaire un mur qui s'écroule ou repeindre une grille, cela m'a plu. J'aime le contact et je veux me sentir utile. Aujourd'hui, j'ai trois employeurs : le groupement du Bouyssou solidaire, l'association de remplacement agricole et une personne qui m'emploie par le biais de chèques-services".

Pour sa part, c'est en 1994, que Michèle Prudon s'est intéressée à la démarche du groupement d'employeurs. Elle courait après le temps et cette idée d'un salarié à temps partagé la séduisait. Elle a pris ses responsabilités et s'est rapidement retrouvée parmi les chevilles ouvrières du projet. "Grâce à l'ADEFPAT⁽²⁾, nous avons pu suivre une formation-développement qui nous a permis d'aboutir. Sinon, jamais nous n'aurions pu aller au bout de ce projet tant les tracasseries juridiques étaient complexes. Imaginez que les problèmes de conventions collectives, d'assurances et de régularité des taux sur la feuille de paie, n'autorisent Olivier qu'à couper des arbres de vingt centimètres de diamètre. Au dessus, il deviendrait bûcheron et changerait complètement de statut ! De la même façon, nous avons dû exclure un agriculteur de notre groupe car Olivier ne doit travailler que dans un cadre non productif !"



Au delà de ces problèmes administratifs, hélas bien réels, le groupement d'employeurs fonctionne à la satisfaction de tous. C'est lui qui emploie. Les adhérents s'engagent eux pour un montant d'heures annuel et planifient chaque mois leurs besoins en heures de travail. Au total, le groupement assure à Olivier environ 800 heures par an, lissées pour que son salaire soit le même chaque mois. Il s'organise ensuite, par demi-journée. Son travail ne vient pas en concurrence de celui des artisans locaux car il intervient sur un secteur différent, très polyvalent et pour des montants de travaux qui ne peuvent justifier leurs interventions. Le coût de revient pour les adhérents est d'environ 60 francs par heure et le temps d'emploi varie de 15 à 120 heures par an selon les adhérents.

la coopérative de pays

L'évolution économique, accentuée par la réforme de la PAC, a induit une forte concentration des coopératives agricoles. Par fusion et restructuration, elles se sont regroupées par filières et constituent de très grands groupes. De façon complémentaire, la coopérative du Ségala-Limargue, explore une voie plus territoriale et plus sociale. Le choix des agriculteurs qui l'administrent, a été de lui conserver un rôle de coopérative de secteur et d'en faire un acteur du développement local. Comme d'autres, son développement est passé par la constitution d'une SICA et de magasins de libre service mais à la différence d'autres, elle a diversifié ses activités dans le conseil, la vente de produits fermiers (deux millions de francs de chiffre d'affaires annuel sur ce secteur avec une croissance de 10% par an) ou l'implication dans des démarches d'agritourisme. Aujourd'hui, elle innove encore en s'engageant pour l'emploi. Demain, elle accentuera ses activités de services aux adhérents de façon à augmenter l'efficacité individuelle et générer des gains de temps.

(1) SICASELI : Société d'Intérêt Collectif Agricole du Ségala-Limargue
46120 Lacapelle-Marival - Tél. 05.65.40.82.71

(2) ADEFPAT : Association pour le Développement par la Formation
des Pays de l'Aveyron, du Tam, du Lot et du Lot et Garonne.

Une démarche de partenaires

Une des caractéristiques exemplaires de cette action est la richesse du partenariat mis en oeuvre au sein du groupe de gestion. Autour des partenaires directement concernés qui sont adhérents du groupement, le groupe rassemble la Coopérative de Pays, la Chambre d'Agriculture du Lot par l'intermédiaire du conseiller agricole et du service de formation, l'Association de Pays du Ségala-Limargue, le Service de Remplacement Agricole, la Sous-préfecture de Figeac et des élus. En renfort des compétences, des partenariats ont été noués avec l'ADEFPAT pour la formation et Sol et Civilisation pour le développement stratégique du projet. Sans lourdeur excessive, sans pesanteur administrative et dans un esprit constructif, ce partenariat a permis de déjouer un certain nombre d'obstacles juridiques et de multiplier les créations d'emplois.

Si le groupement du "Bouyssou Solidaire" prouve que des emplois partagés sont possibles dans le secteur non productif, les autres emplois ont été créés dans le secteur agricole. Et la coopérative de pays SICASELI (voir encadré), par l'intermédiaire de son directeur Dominique Olivier, en fut un partenaire actif.

"Il faut bien comprendre explique-t-il, que lorsque des agriculteurs cessent leur activité, les propriétés alentours s'agrandissent par reprise des terres. Cela induit une extensification et par manque de temps les agriculteurs ont tendance à abandonner les ateliers intensifs gourmands en main d'oeuvre. Or, ce sont eux qui génèrent de la consommation et créent de la valeur ajoutée dans la petite région. S'il se poursuivait, ce processus serait dangereux pour l'économie locale." D'autant plus que d'autres facteurs entrent en jeu comme les primes à l'extensification ou la pression des épouses, qui souvent travaillent à l'extérieur et qui exigent, à juste raison, du temps pour la famille, la détente ou les loisirs. L'idée d'inciter à des emplois partagés permettant de conserver les ateliers hors-sol, voire de les développer, est donc à l'origine de l'étude systématique des cas personnels des agriculteurs. C'est ainsi que l'on a pu créer ces emplois directs ainsi qu'un certain nombre d'emplois induits. Par ailleurs, au fil des mois, nombre d'emplois à temps partiel se sont transformés en emplois à temps plein. "Une des clefs de la réussite de cette action, explique Jean-Jacques

Evard, le conseiller agricole du secteur, est que nous avons institué un temps de découverte réciproque pendant lequel, chaque partie apprend à se connaître. C'est juridiquement possible en passant par un emploi transitoire dans le cadre de l'Association d'aide aux Surcharges de Travail des Agriculteurs. Cela rassure tout le monde et au bout d'environ six mois, on transforme l'essai si les deux parties s'entendent bien." Quand à la coopérative de pays, elle aussi participe à cette dynamique par des montages très techniques. Ayant astucieusement opté pour la réduction du travail à trente cinq heures et le bénéfice de la loi de Robien, la coopérative a fait le choix de créer huit emplois partagés, dont plusieurs avec des groupements d'employeurs agricoles, plutôt que quatre emplois à temps plein sur les sites mêmes de la coopérative. Ainsi, elle incite les agriculteurs ou d'autres structures à partager des salariés avec elle. Et certains envisagent déjà de prendre ces salariés à temps plein, libérant des places à la coopérative pour d'autres mi-temps partagés.

"Ainsi, conclut Dominique Olivier, la coopérative de pays joue pleinement son rôle de réflexion, d'incitation et de démonstration. Comprenez bien, qu'il est de son intérêt, dans l'optique d'une saine gestion, de conserver des agriculteurs actifs et performants".

Dans ces créations d'emplois partagés, on est très loin d'une gestion de la pénurie de main d'oeuvre, telle que pourrait la faire une entreprise d'intérim, sorte de "manpower" du milieu rural, qui fournirait, au jour le jour, des heures de salariés. On est dans une logique plus subtile qui permet d'introduire des emplois véritables, là où il n'existe que des petites portions d'emplois. On est dans une logique de développement local, valorisant les compétences, créant du lien social et des emplois durables. Les emplois à temps partagés sont un véritable moyen de développement car ils permettent à des employeurs de faire les premiers pas. Même si certains emplois ne se pérennisent pas sous la forme partagée, ils persistent pourtant. En effet, l'expérience montre que bien souvent un des employeurs embauche le salarié ou s'associe avec lui. Cette démarche de relance de l'emploi est reproductible et féconde. Même si les difficultés juridiques qu'elle comporte rendent plus criant le manque d'un statut du pluriactif en milieu rural.

Surfer sur les handicaps

L'action de création d'emplois à temps partagé, menée dans le Ségala-Limargue, n'a été possible qu'en évitant une série d'embûches juridiques. En l'absence d'un statut du pluriactif, qui permettrait de créer son propre emploi par adjonction de petits morceaux d'activités indépendantes, il faut passer par des montages juridiques complexes. Qu'il s'agisse de droit du travail, de choix de convention collective, d'assurance contre les accidents, de gestion du groupement d'employeurs, de déclarations multiples, de possibilités de dégrèvement fiscaux, de gestion du temps, les difficultés ne manquent pas. Certaines se résolvent assez facilement mais pour d'autres, la position de l'administration reste assez floue et il n'y a pas de solution vraiment satisfaisante. Les options juridiques nécessitent une étude sérieuse de leurs conséquences : par exemple, dans quel cas faut-il préférer un groupement d'employeurs à une association d'employeurs..., pourquoi faut-il éviter de constituer un groupement entre une association, une commune et un privé..., à partir de quel nombre d'adhérents la gestion du groupement devient-elle difficile... ? Bien d'autres questions ont ainsi dû être élucidées grâce à la formation et aux conseils des juristes. Vraisemblablement, s'il n'y avait pas eu une forte motivation locale, une dynamique de groupe et l'aide de partenaires locaux comme la Coopérative, l'Association de Pays du Ségala-Limargue, la Chambre d'Agriculture et l'ADEFPAT, l'action se serait enlisée dans ces difficultés.

Une preuve de plus que le développement local ne se décrète pas et qu'il reste une démarche ascendante des forces vives du territoire. A cet égard, il est dommage que les besoins mis en évidence dans le cadre de l'audit patrimonial, (et cette action en était), n'aient pas pu être relayés par la procédure des contrats de terroir.

"S'il ne devait pas y avoir, comme le dit Raymond Lacombe, une convergence forte entre ces forces populaires vives qui proposent et construisent des projets au quotidien et les décideurs, on raterait le train de l'espoir !"

... Quelques premiers enseignements

En février 1996, le n° 1 de la lettre de Sol et Civilisation présentait l'initiative prise par l'Association Ségala Limargue (ASL) de conduire un audit patrimonial pour mobiliser la population dans la définition d'une politique de développement à moyen et long terme qui réponde au plus près à ses préoccupations et ses projets.

La présentation qui vient d'être faite d'un des résultats significatifs obtenus de cette démarche permet de tirer quelques enseignements plus généraux :

- c'est à partir de l'identification d'un projet global, non contraint, défini comme un " projet de vie sur le territoire " que les acteurs locaux ont recensé les besoins, les attentes et aussi les offres.
- les initiatives sectorielles engagées apparaissent donc comme des solutions aux besoins exprimés : on ne crée pas l'emploi pour l'emploi, mais comme réponse à une offre latente de travail révélée par la démarche globale.
- l'expérience a mis en évidence une fonction clef, dans la démarche de développement ; la fonction de facilitation.

Un groupe issu des acteurs concernés assure la fonction de facilitation sur le thème du travail. Facilitation par le recensement et la mise en relation des offres et des attentes en matière d'emploi sur le territoire. Et aussi, facilitation entre un axe de travail particulier et le projet global. Ainsi les acteurs locaux gardent la maîtrise de la gestion de leur territoire en élaborant les solutions adaptées à leurs problèmes et en s'engageant pour leur mise en oeuvre. Les autres composantes de l'environnement (administration, services techniques du Conseil Général, ADEFPAT, etc.) jouent leurs rôles respectifs en mettant leurs compétences au service du projet des acteurs, et non l'inverse.

Didier Christin
Auditeur patrimonial

Nous avons voulu présenter rapidement cette expérience tout en sachant qu'il en existe de nombreuses autres. Lors de ses Assises du 24 septembre prochain, Sol et Civilisation, associée au groupe de travail du Ségala-Limargue, souhaite faciliter les échanges sur ce thème entre les acteurs intéressés qui vivent ce type de problèmes sur l'emploi ou qui ont mis en place des méthodes comparables .

A l'heure du déjeuner, des tables seront réservées spécialement pour cette rencontre.

Si vous désirez y participer, nous vous invitons à vous faire connaître auprès d'*Annie Borgeaud* ou *Carine Lamérand* - Tél. **01.48.05.53.11** - afin de réserver les places nécessaires.

Les septièmes Assises de Sol et Civilisation auront lieu le jeudi 24 septembre prochain.

"Bien commun et réappropriation du territoire"

Notre pays a bien du mal à enrayer les déséquilibres croissants qui affectent son territoire. Les gouvernements successifs s'essayent sans grande efficacité à la définition de politiques d'aménagement.

La question centrale n'est-elle pas : Comment créer les conditions d'une répartition plus harmonieuse des hommes et des activités sur tout notre territoire ?

La réponse ne peut venir que des forces vives locales qui, à partir de la cellule familiale, de l'entreprise, de la vie associative, dans une forme renouvelée de démocratie locale, retrouveront la voie de la gestion en bien commun.

A la fois cause et objet de cette démarche ascendante, le territoire peut ainsi redevenir un élément de rénovation de notre société.

Une volonté nationale et européenne, garante des solidarités et des équilibres fondamentaux indispensables, doit nécessairement s'exprimer dans ce sens.

Participation et renseignements : 01.48.05.53.11.

Pour information ...

Le GREP (Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective) fait paraître le n° 158 de la Revue POUR sur "Femmes en milieu rural" - Juin 1998.
En vente en librairie - 110 F.

Pour tout renseignement :
GREP 13-15, rue des Petites Ecuries 75010 Paris
Tél. 01.55.33.10.40

Vient de paraître !

"Monde du vivant, agriculture et société"
La pépète et le grain de blé

de René Groussard et Pierre Marsal

Edition L'Harmattan
5-7, rue de l'Ecole Polytechnique 75005 Paris
Tél. 01.40.46.79.20

La lettre de Sol et Civilisation

est tirée à 3 300 exemplaires

Directeur de publication : Raymond Lacombe
Secrétaire de rédaction : Carine Lamérand
Maquette : Annie Borgeaud